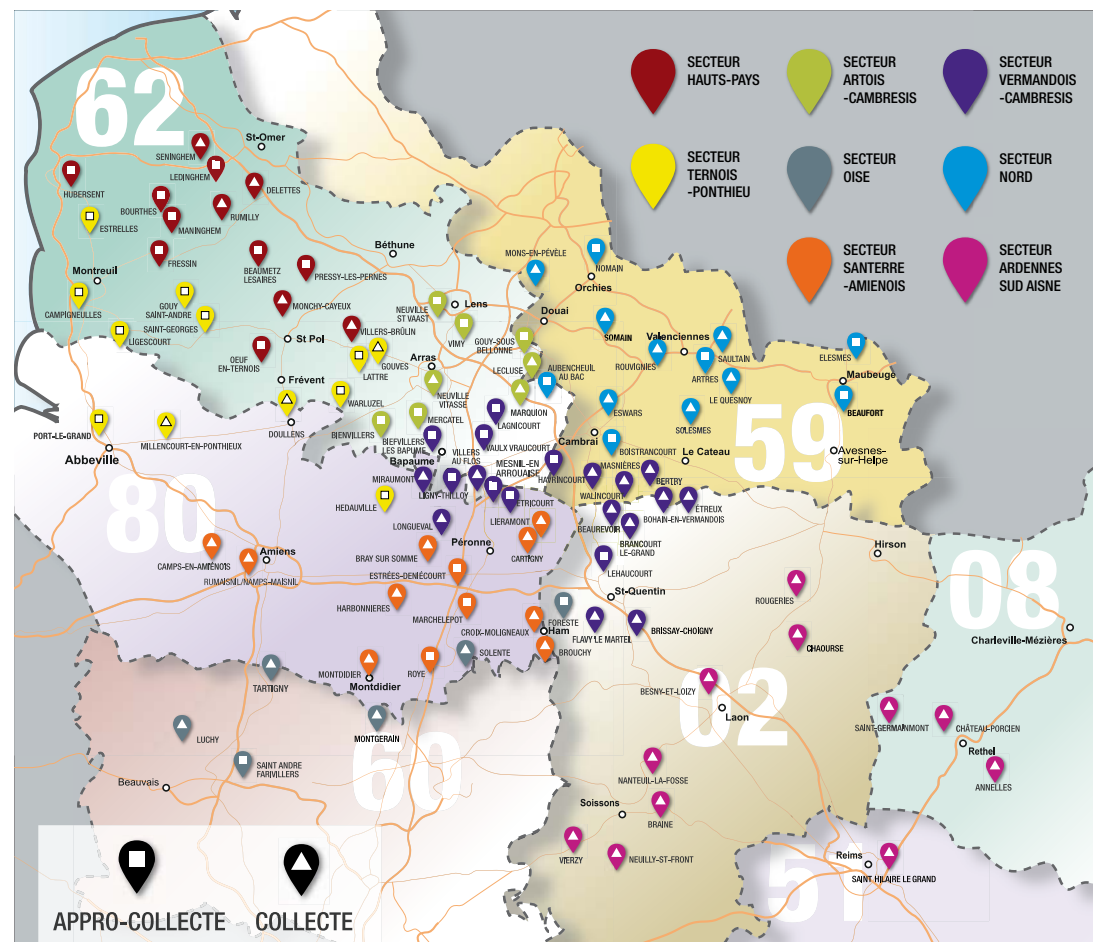




GUIDE COUVERTS 2025

**RÉUSSIR
SES COUVERTS
DU SEMIS À
LA DESTRUCTION**



90

90 ANS DANS LE NÉGOCE

Une entreprise familiale, partageant vos valeurs, à vos côtés



UNE ÉQUIPE AU TOP !

- Accompagnement technique tout au long de la campagne et sur la commercialisation des céréales
- Formation continue de nos 50 Technico-commerciaux



PROXIMITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Livraisons sous 24 heures
- Click and Collect



VOTRE PERFORMANCE NOTRE PRIORITÉ

Une équipe dédiée à la performance économique de votre exploitation : bien choisir, bien planter, bien vendre...



RADAR À INNOVATIONS

Identification, sélection et test de 50 innovations par notre Ferme Pilote (expérimentations, newsletter, Whatsapp...)



**RÉUSSIR
SES COUVERTS
DU SEMIS À
LA DESTRUCTION**

Sommaire

P 4 à 10	POINT RÉGLEMENTAIRE
P 4 à 7	Le 7 ^{ème} programme d'Actions Nitrates
P 8 à 9	Evolution de la PAC : Les BCAE
P 10	La réglementation pour l'usage des Néonicotinoïdes
P 11 à 21	LES COUVERTS
P 12	Caractéristiques principales des Couverts
P 13	Notre accompagnement - La méthode MERCI
P 14 à 15	Etude technico-économique
P 16 à 17	Les couverts entre 2 céréales
P 18 à 19	Les couverts semés à la volée – résultats d'essais
P 20 à 23	RÉCAPITULATIF DE LA GAMME DES COUVERTS
P 22	Résultats d'essais
P 23	Plan de semis

Point réglementaire



Le 7^{ème} programme d'Actions Nitrates

Intérêt des CIPANS

La couverture des sols pendant l'interculture est une obligation en zones vulnérables. Pour autant cette obligation s'avère être un atout agronomique ! Sachons en tirer tous les bénéfices parmi lesquels :

- ✓ Limiter les pertes d'azote par lixiviation
- ✓ Contribuer à la fertilisation de la culture suivante
- ✓ Contribuer au maintien ou à l'augmentation du stock de matière organique du sol
- ✓ Limiter l'érosion
- ✓ Maintenir, voire améliorer la structure du sol
- ✓ Lutter contre les nématodes de la betterave
- ✓ Lutter contre les adventices
- ✓ Favoriser les insectes et les pollinisateurs
- ✓ Favoriser la petite faune sauvage



Intercultures courtes avant une culture d'automne

✓ Précédent Colza:

Les repousses de colza doivent être maintenues pour une durée minimale de 4 semaines (3 semaines en cas d'infestation par heterodera schachtii et si betteraves dans la rotation).

✓ Précédent Pois de conserve récolté avant le 15/07

Une CIPAN doit être implantée avant le 15 août et maintenue au moins jusqu'au 15 septembre (sauf si la culture qui suit est un colza ou escourgeon). Néanmoins, une dérogation peut être accordée si le reliquat azoté post-récolte est inférieur à 40 kg N/ha sur 90 cm



Dans le cas des repousses, il est possible de déchaumer après la récolte du précédent. Dans ce cas, les 2 mois de maintien (intercultures longues) ou les 4 semaines (intercultures courtes) sont à comptabiliser à partir de la date de déchaumage. En l'absence de déchaumage, c'est la date de récolte du précédent qui fait foi.



Intercultures longues avant une culture de printemps

✓ Couverture signifie :

- CIPAN
- Dérobées à valorisation bétail ou méthanisation
- Repousses de Colza denses et homogènes
- Repousses de Céréales denses et homogènes (Max 20% surface)
- Broyage des cannes de Maïs et enfouissement dans les 15j après récolte

✓ Durée minimale : 2 mois

✓ Destruction au plus tôt : 1^{er} novembre

> Pas de restriction pour les dérobées

✓ Si montée en floraison :

- Broyage antérieur au 1^{er} novembre possible mais respect des deux mois d'implantation minimum obligatoire.



Les CIPAN à base de légumineuses pures sont interdites sauf en agriculture biologique (y compris en période de conversion). Les mélanges incluant des légumineuses sont autorisés.



Si la CIPAN est comptabilisée comme IAE, attention à bien respecter les prescriptions donnant droit au paiement vert (date d'implantation, mélange d'espèces...). voir page 9



Point réglementaire

Le 7^{ème} programme d'Actions Nitrates

Destruction des intercultures



Exemple de couverts détruits au rouleau FACA

- ✓ Un passage de rouleau simple ou type FACA donne de très bons résultats sur gel
- ✓ Le broyage haut de mélanges complexes permet de garder un couvert léger faisant office de parapluie l'hiver

La destruction chimique des CIPAN comptabilisées en IAE (Infrastructure d'Intérêt Ecologique) est interdite. Néanmoins, il est possible d'avoir recours à un désherbant chimique pour détruire le couvert :

- si l'îlot est infesté par des vivaces, sous réserve d'une déclaration préalable en DDT(M)
- si l'îlot est en technique culturale simplifiée, en semis sous couvert ou s'il est destiné à la production de légumes, cultures maraîchères et porte-graines

Les TCS (Techniques de Cultures Simplifiées) sont définies comme les techniques ne faisant pas appel au labour durant au moins trois années consécutives.

Situation	Couvert			Conditions d'application, justificatifs, démarches administratives et remarques
	Nature	Durée	Destruction	
Intercultures longues				
Cas général	CIPAN ¹	Minimum 2 mois	Pas avant le 1/11 Non chimique	Fauchage ou broyage possible des parties aériennes à l'issue de la période minimale de 2 mois si le couvert est monté à floraison ou à graines
	Repousses de colza ²			
	Repousses de céréales ³			
Ilot en TCS ⁴ , production de légumes, cultures maraichères, cultures porte-graines	CIPAN ¹	Minimum 2 mois	Pas avant le 1/11 Chimique possible ⁵ Non chimique	
	Repousses de colza ²			
	Repousses de céréales ³			
Si ilot infesté par des vivaces	CIPAN ¹	Minimum 2 mois	Pas avant le 1/11 Chimique possible	Déclaration préalable en DDT(M) en cas de destruction chimique ⁶
	Repousses de colza ²			
	Repousses de céréales ³			
Précédent récolté après le 5 septembre (sauf maïs grain, sorgho ou tournesol)	Couvert non obligatoire			Bilan post-récolte à calculer
Faux semis réalisé après le 5 septembre sans destruction chimique	Couvert non obligatoire			Date du travail du sol à consigner dans le cahier d'enregistrement des pratiques. Bilan post-récolte à calculer
Interculture qui suit un maïs grain, sorgho ou tournesol	Broyage et enfouissement des cannes à réaliser dans les 15 jours qui suivent la récolte			
Précédent pois de conserve récolté avant le 15 juillet	CIPAN ¹ Dérobée	Du 15 août au 15 septembre minimum	Non chimique	Couverture non obligatoire si le reliquat azoté post-récolte est inférieur à 40 kg N/ha sur 90 cm
Sol argileux (teneur en argiles > 28%)	Couvert non obligatoire			Justificatifs : analyse de sol prouvant que le taux d'argile est > 28%. Bilan post-récolte à calculer
Epandage de boues de papeterie	Couvert non obligatoire			Plan d'épandage autorisé, C/N > 30, pas de mélange de produit - Justificatifs : convention d'épandage, analyse. Bilan post-récolte à calculer
Autres cas : dérogations à la mise en place de couverts	L'absence de couverture est tolérée dans la limite de 5% des surfaces en interculture longue, soumises à l'obligation d'implantation d'une couverture. Au-delà de ce taux, demande de dérogation à déposer en DDT(M) avant le 15/09. Bilan post-récolte à calculer			

Intercultures courtes				
Colza suivi d'une culture d'automne	Repousses de colza ² CIPAN ¹	>= 4 semaines	Non chimique	En cas d'infestation par Heterodera schachtii et de rotation avec betteraves, possibilité de détruire les repousses de colza au bout de 3 semaines. Justificatifs : facture semences anti-nématodes, analyses, photographies... Historique des déclarations PAC prouvant la présence de betterave dans la rotation.
Colza suivi d'une culture d'automne sur un ilot en TCS	Repousses de colza ² CIPAN ¹	>= 4 semaines	Chimique possible ⁵	
Colza suivi d'une culture d'automne si ilot infesté par des vivaces	Repousses de colza ² CIPAN ¹	>= 4 semaines	Chimique possible	Déclaration préalable en DDT(M) en cas de destruction chimique ⁶
Précédent pois de conserve récolté avant le 15 juillet	CIPAN ¹ Dérobée	Du 15 août au 15 septembre	Non chimique	Couverture non obligatoire avant colza ou escourgeon ou si le reliquat azoté post-récolte est inférieur à 40 kg N/ha sur 90 cm
Autres cas	Couvert non obligatoire			Pas de prescriptions en termes d'espèce, de durée, de mode de destruction...

1-Légumineuses pures interdites sauf en agriculture biologique, y compris en phase de conversion (mélanges autorisés). En cas d'apport organique, seules les espèces à croissance rapide sont autorisées.
2-Les repousses de colza doivent être «denses et homogènes».
3-Les repousses de céréales doivent être «denses et homogènes». **Superficie limitée à 20% de la surface en interculture longue.**
4- Les TCS sont définies comme les techniques d'agriculture ne faisant pas appel au labour durant au minimum 3 années consécutives
5- Sauf en zones d'actions renforcées (ZAR).
6- En zones d'actions renforcées (ZAR), la simple déclaration est remplacée par une demande de dérogation.

Point réglementaire

Évolution de la PAC :
Les BCAE
(Bonnes Conditions Agricoles
et Environnementales)

La biodiversité et la BCAE 8 :

La protection des éléments favorables à la biodiversité constitue l'un des axes de renforcement de la nouvelle conditionnalité.

Tous les agriculteurs sont concernés sauf si l'exploitation présente au moins une des caractéristiques suivantes :

- ✓ La surface en terres arables de l'exploitation est inférieure à 10 ha
 - ✓ La surface en prairie temporaire et/ou jachère et/ou en légumineuses représente plus de 75% des terres arables de l'exploitation
- ✓ La surface en herbe (prairie permanente et/ou temporaire) représente plus de 75% de la surface utile de l'exploitation



2 options pour répondre à la BCAE 8 :

Option n°1 :
l'exploitation déclare
un taux minimal de 4%
des terres arables dédiées
aux surfaces IAE et jachère.

Option n°2 :
l'exploitation déclare
un taux minimal de 7%
de terres arables dédiées
aux surfaces IAE et jachère.

BCAE
8

Option n°1
4%

Option n°2
7%

3%

4%

SANS
AUCUN
TRAITEMENT
PHYTOSANITAIRE

Haies / Alignements d'arbres
Arbres isolés/ Bosquets
Mares / Fossés non maçonnés
Bordure non productive
(bande tampon, ZNT en non culture)
Bordure de bois avec bande de 5 m
non productive / Jachères
Jachères mellifères / Murs traditionnels

Haies / Alignements d'arbres
Arbres isolés/ Bosquets
Mares / Fossés non maçonnés
Bordure non productive
(bande tampon, ZNT en non culture)
Bordure de bois avec bande de 5 m
non productive / Jachères
Jachères mellifères / Murs traditionnels

PAC 2023-2027 : Les principales BCAE

Surface à intérêt écologique	Surface maximum autorisée	Unité de mesure	Equivalence en Ha
Jachères mellifères	Sans production et période d'implantation obligatoire du 01/03 au 31/08. Interdiction d'utilisation de phytosanitaire.	Ha	1,5 m ²
Jachères	Terres non utilisées pour la production agricole. Période de présence obligatoire du 01/03 au 31/08. Interdiction d'utilisation de phytosanitaire.	Ha	1 m ²
Bandes tampons sans paturage et fauche	Le long des cours d'eau : celles protégées par la BCAE «bande tampon» et les directives nitrates et phytos. Ne doivent pas être exploitées. Largeur maximale de 20 m et peut englober des bandes de végétation rizicole jusqu'à 20 m.	Mètre linéaire	9 m ²
Bordure de champ	A partir de 5 m de large fusionnées avec les bandes tampon	Mètre linéaire	9 m ²
Bande admissible le long des forêts (sans production)	Avec bande de 1 m sans production	Mètre linéaire	9 m ²
Arbres isolés		Nombre d'arbres	30 m ²
Arbres alignés		Mètre linéaire	10 m ²
Haies	Largeur maximale de 20 m	Mètre linéaire	20 m ²
Groupes d'arbres et bosquets	Dont les couronnes se chevauchent et forment un couvert d'une surface maximale de 0,5 ha	Mètre carré	1,5 m ²
Mares	Surface maximale de 0,5 ha	Mètre carré	1,5 m ²
Fossés non maçonnés	Largeur maximale de 10 m	Mètre linéaire	10 m ²
Murs traditionnels en pierre	Construction en pierres naturelles, de type taille, blanche sans utilisation de matériaux type béton, par opposition au mur de type maçonnerie, soutènement... Hauteur minimale de 0,5 m, hauteur maximale de 2 m, largeur minimale de 0,1 m, largeur maximale de 2 m	Mètre linéaire	1 m ²
Surfaces portant des plantes fixant l'azote	Liste des espèces fixant l'azote et contribuant à améliorer la biodiversité, implantées pures ou en mélanges entre elles (reprise des cultures du plan protéines) : pois, féverolles, lupin, lentilles, pois chiche, soja, luzerne cultivée, trèfles, sainfoin, vesces, méliot, serradelle, fenugrec, lotier corniculé, mineste, gesses, haricots, flageolets, dolique, cornille, arachide. Possibilité d'un mélange avec des espèces ne fixant pas l'azote. Interdiction d'utilisation de phytosanitaire.	Ha	1 m ²
Surfaces portant des cultures dérobées	Semis entre le 01/07 et le 01/10 d'un mélange de 2 espèces parmi (couvert directive nitrates ou non) : Boraginacées : bourrache Graminées : avoine, blé, brome, cresson aliénois, dactyle,fétuque, fléole, maïs, millet (jaune, perlé), moha, orge, paturin commun, ray-grass, seigle, sorgho fourrager, triticale, X-festultollum Polygonacées : sarrasin Brassicacées : caméline, colza, chou fourrager, cresson, moutarde, navet, navette, radis (fourrager, chinois), roquette Hydrophyllacées : phacélie Linacées : lin Astéracées : niger, tournesol Fabacées : féverolle, fenugrec, gesses cultivées, lentille, lotier corniculé, lupin (blanc, bleu, jaune), luzerne cultivée, navette, mélilées, pois, pois chiche, sainfoin, serradelle, soja, trèfle, vesce. Période d'implantation obligatoire définie au niveau du département. Interdiction d'utilisation de PPS.	Ha	0,3 m ²

Point réglementaire



La réglementation pour l'usage des Néonicotinoïdes

Après une culture en 2021 ou 2022 de betteraves sucrières dont les semences ont été traitées avec de l'imidaclopride ou du thiamethoxam, seules les cultures suivantes (incluant les cultures intermédiaires) peuvent être semées, plantées ou replantées :

L'année suivant celle de la culture :

Avoine, Blé, Choux, Cultures fourragères non attractives, Cultures légumières non attractives, Endive, Fétuque (semences), Moha, Oignon, Orge, Ray-grass, Seigle, Betterave sucrière à l'exception des semences traitées au thiamethoxam ou à l'imidaclopride, Epeautre, Epinard portegraine, Graminées fourragères porte-graine, Haricot, Miscanthus, Soja, Tabac, Triticale, Tritordeum

1^{ère} année 2023

2^{ème} année 2024

la deuxième année suivant la culture :

Chanvre, Maïs, Pavot/œillette, Pomme de terre, Millet, Quinoa

la troisième année suivant la culture :

Colza, Cultures fourragères mellifères, Cultures légumières mellifères, Féverole, Lin fibre, Luzerne, Moutarde tardive, Phacélie, Pois, Radis, Tournesol, Trèfle, Vesce, Lupin, Sarrasin, Sorgho.

3^{ème} année 2025

Concernant les CIPANs, il est possible d'utiliser les espèces sans contraintes à condition d'empêcher leur floraison :



Choisir des espèces

qui ne fleurissent pas ou tard (Avoine, Moutarde d'Abyssinie, certains Trèfles d'Alexandrie, Radis fourragers, certaines Vesces)



Soigner le choix variétal :

la précocité floraison varie de 600 à plus de 1000 degré-jours pour une Moutarde blanche !



Détruire avant floraison

en respectant les règles du Programme d'Actions Nitrates voir pages 4 à 7

Les couverts

Les couverts

Caractéristiques principales des Couverts

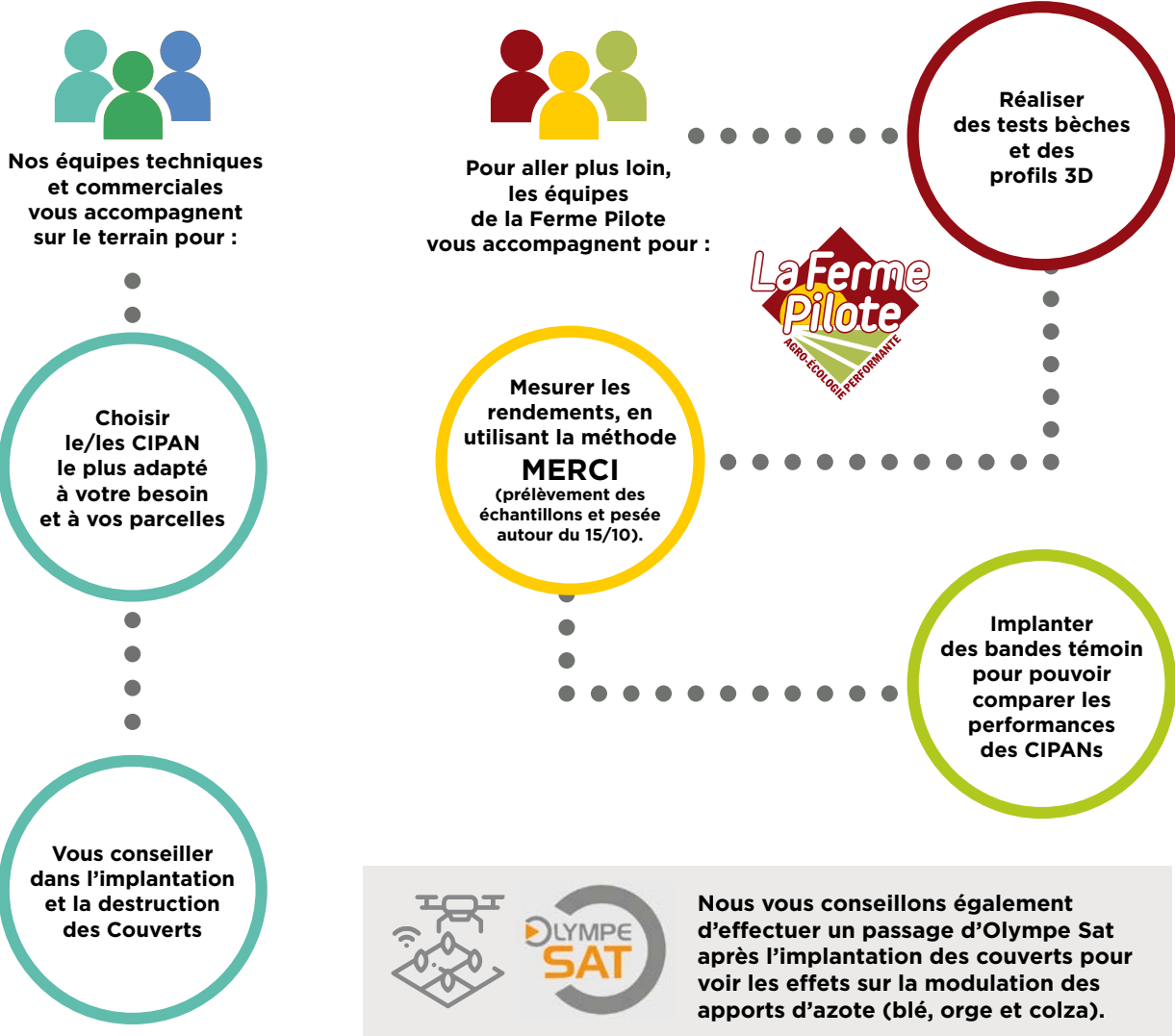


Très bonne
Bonne
Moyenne
Faible

Rapidité d'implantation	Action de restructuration des sols	Sensibilité au gel (seuil suivant le stade)
Moha	Radis chinois (profondeur)	Moha 0 à -2° C
Sarrasin	Navette (surface et profondeur)	Sarrasin 0 à -2° C
Niger	Radis fourrager	Niger -1° C
Tournesol	Niger	Tournesol -4° C
Avoine diploïde	Tournesol	Lentille fourragère -6° C
Colza fourrager	Phacélie	Fenugrec -7 à -10° C
Moutarde blanche	Colza fourrager	Radis chinois -8° C
Féverolle	Moutarde brune	Cameline -8° C
Lin	Moutarde blanche	Féverolle -2 à -8° C
Cameline	Fenugrec	Moutarde blanche -5 à -6° C
Navette	Gesse	Phacélie -5° C
Radis chinois	Lentille fourragère	Avoine diploïde -5 à -8° C
Radis fourrager	Féverolle	Gesse -10° C
Lentille fourragère	Lin	Lin -8 à -12° C
Seigle forestier	Avoine diploïde	Colza fourrager -8 à -10° C
Moutarde brune	Seigle forestier	Radis fourrager -12 à -15° C
Fenugrec	Cameline	Navette -10 à -12° C
Gesse	Sarrasin	Moutarde brune -10 à -12° C
Phacélie	Moha	Seigle forestier et fourrager -10 à -15° C

Source Eliard - SPCP

Notre accompagnement :



La méthode MERCI

MERCI

Méthode d'Estimation des Restitutions par les Cultures Intermédiaires

Comment ça marche ?

La méthode MERCI repose sur le couplage entre des références « terrain » permettant d'estimer les teneurs N, P, K et S et Mg de la majorité des espèces de cultures intermédiaires et des références obtenues par simulation avec le modèle de culture STICS de l'INRAE pour définir, après destruction, la quantité d'azote disponible pour la culture suivante dans différents contextes pédoclimatiques de France Métropolitaine.

MERCI est une méthode «de terrain» qui se veut facile d'utilisation et rapidement opérationnelle.

La méthode MERCI, développée en 2010 par la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine contribue, par une mesure simple et rapide au champ, à démontrer l'intérêt agronomique, économique et environnemental des cultures intermédiaires multi-services sur le recyclage et la mise à disposition des éléments minéraux.

Simple à mettre en œuvre, elle vous permettra d'évaluer concrètement l'intérêt d'implanter un couvert végétal et diminuer, le cas échéant, la fertilisation de la culture.

Vous procédez en 2 étapes :

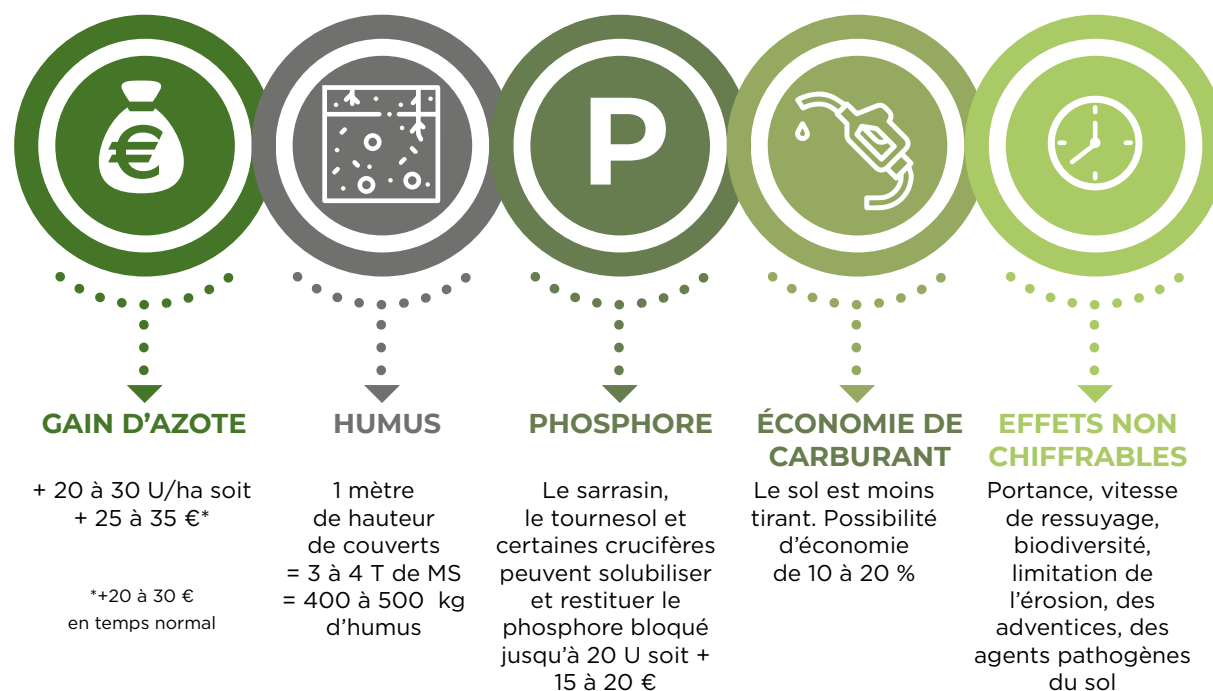
- 1- réalisation et pesée d'un prélèvement au champ
- 2- saisie des informations dans l'application internet pour obtenir les résultats

Pour réaliser un calcul, RDV ici : <https://methode-merci.fr/calculateur>

Les couverts

Etude technico-écono mique sur l'intérêt des couverts

Pour un couvert bien développé,
semé soigneusement et à bonne date :



Les couverts permettent de diminuer les charges de structures.
Les coûts de destructions peuvent être maîtrisés :

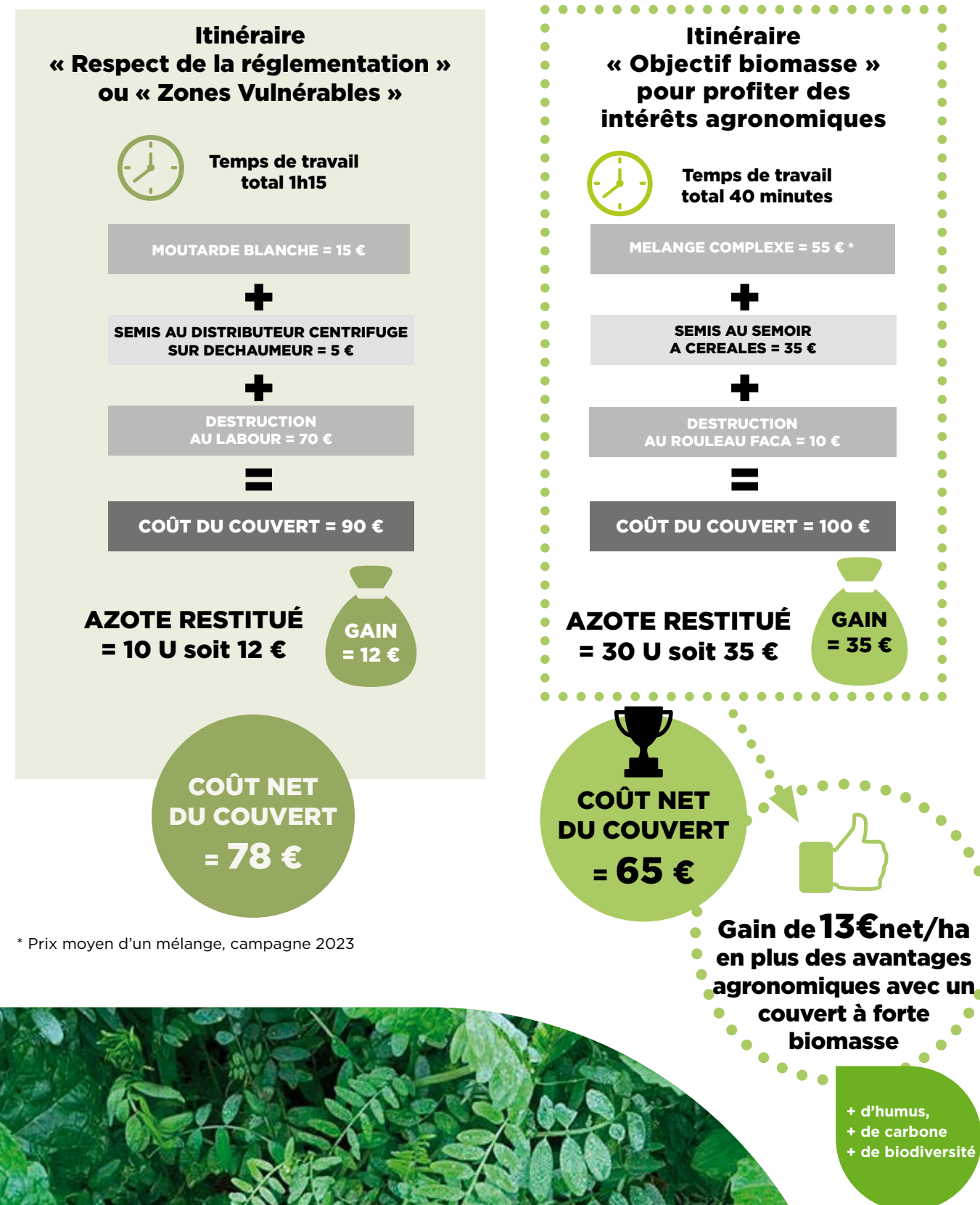
Labour	80€ /ha	Economies de travail du sol
Reprise au vibro	40€ /ha	
Déchaumeur rapide	25€ /ha	Coûts de destruction
Broyeur	40€ /ha	
Rouleau FACA	10€ /ha	
Destruction chimique (pulvérisation comprise)	30€ /ha	
Coût du gel *	00€ /ha	

Le saviez-vous ?

Un système céréalier nécessite en carburant pour :

Un système labour : 90 à 110 L/ha
Un système TCS : 70 à 80 L/ha
Un système semis direct : 50 à 60 L/ha

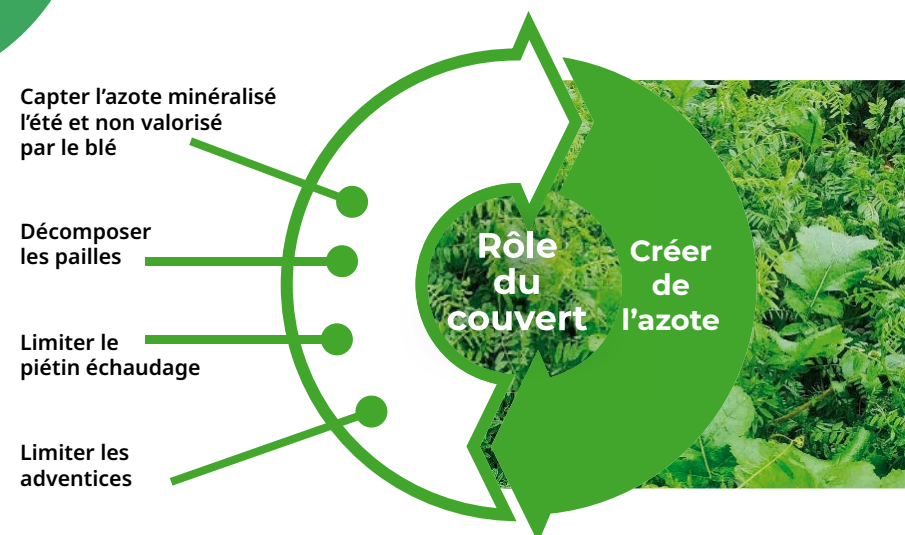
Comparaison par hectare des différents itinéraires techniques* :



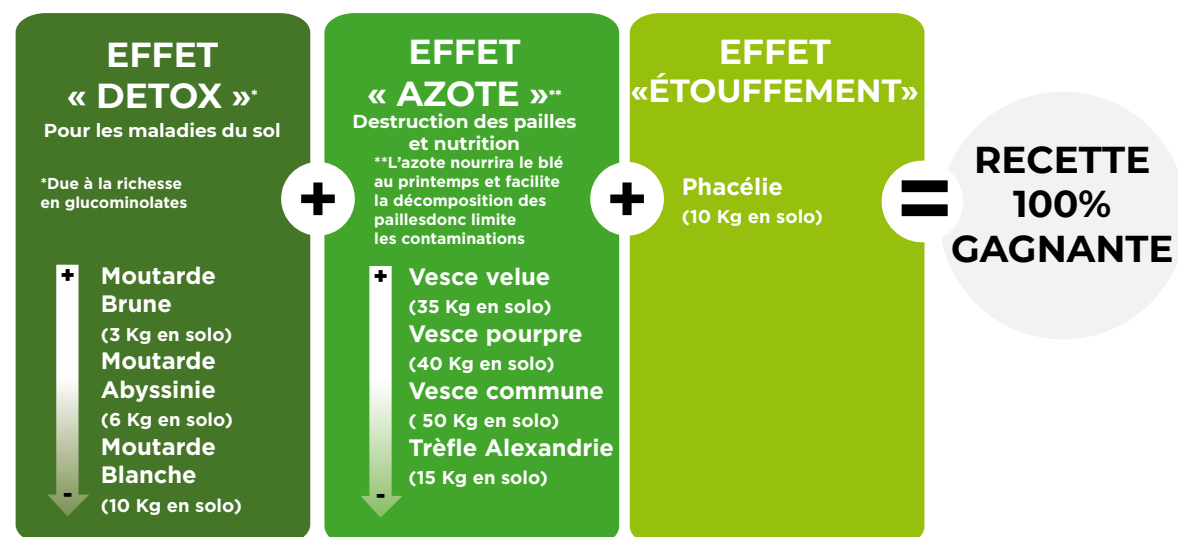
Les couverts

Intérêts d'un couvert entre 2 céréales

Les avantages



Quelles espèces choisir ?



Mélanges adaptés à la gamme Carré 2025

BLEDOR
22 kg/ha

STRUCTURAZOTE
8 à 10 kg/ha

Nos conseils pour l'implantation et la destruction



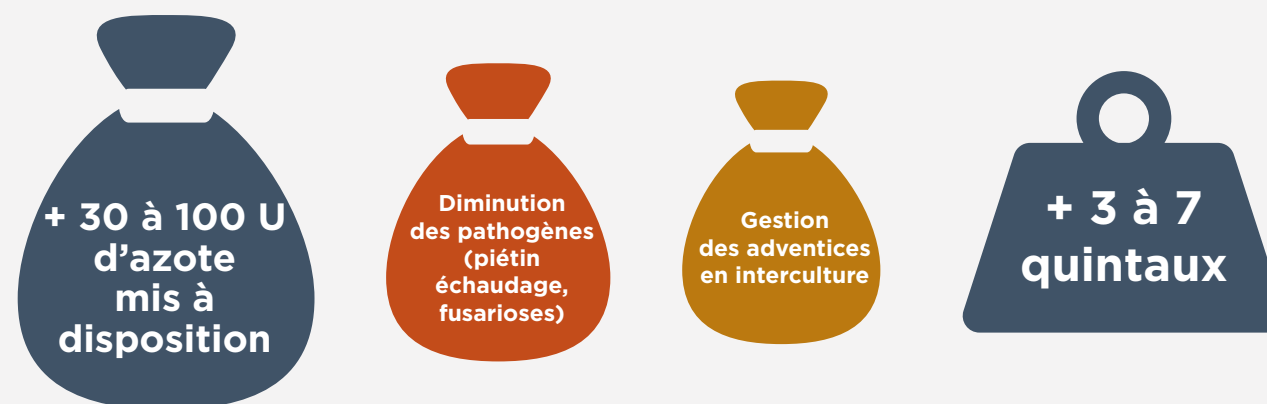
Implantation, humidité et précocité

- ✓ Semer le plus tôt possible
- ✓ Limiter le travail du sol pour ne pas assécher
- ✓ Rouler derrière
- ✓ Semoir classique/ Delimbe sur déchaumeur
- ✓ Si SD : préférer un semoir soc ou à dents (pas de bouchons de paille en raie de semis)

Destruction et semis : combinaisons infinies

- ✓ Broyeur + labour + combiné semis
- ✓ Broyeur + déchaumeur + combiné semis
- ✓ Rouleau ou tasse-avant et semis direct
- ✓ Destruction chimique + déchaumeur Etc...

Les gains





Les Couverts semés à la volée – résultats d'essais



Semis de couverts à la volée :
une solution performante pour
mobiliser des sources d'azote

Objectifs



De cette pratique : **gagner du temps d'installation des couverts car l'effet azote est directement corrélé à la biomasse produite.**

- Essais mené à Couin (62)
- Semis le 8 juillet, 2 semaines avant la moisson (KWS Extase) avec un épandeur à engrais (largeur 36 mètres)

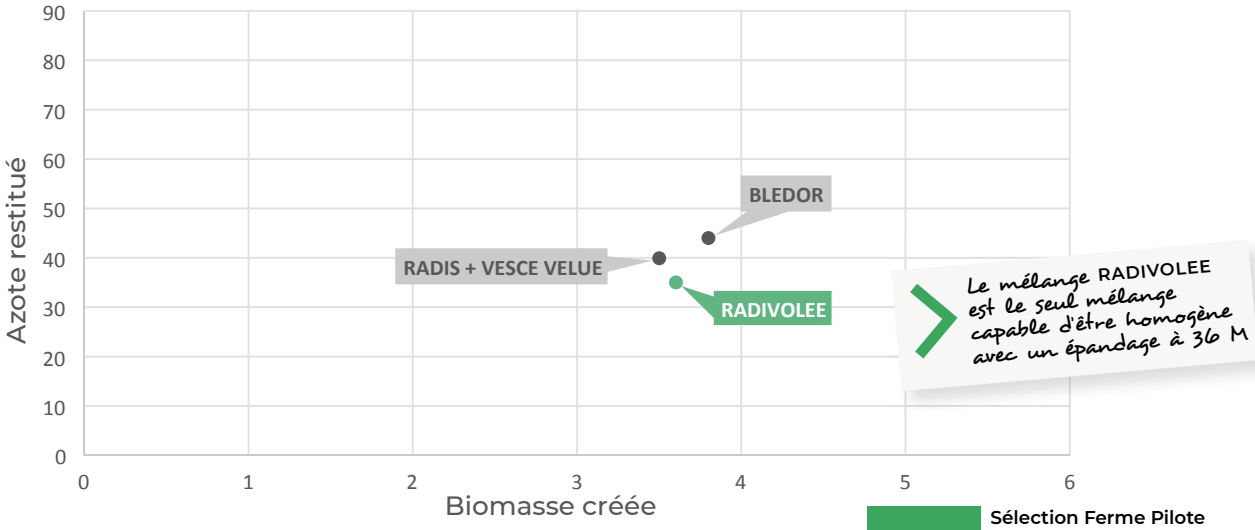
De l'essai : **vérifier la largeur d'épandage, la régularité et la qualité de la levée**

Les mêmes espèces ont été semées en conduite conventionnelle, avec un déchaumage et un semoir à céréales, le 10/08.

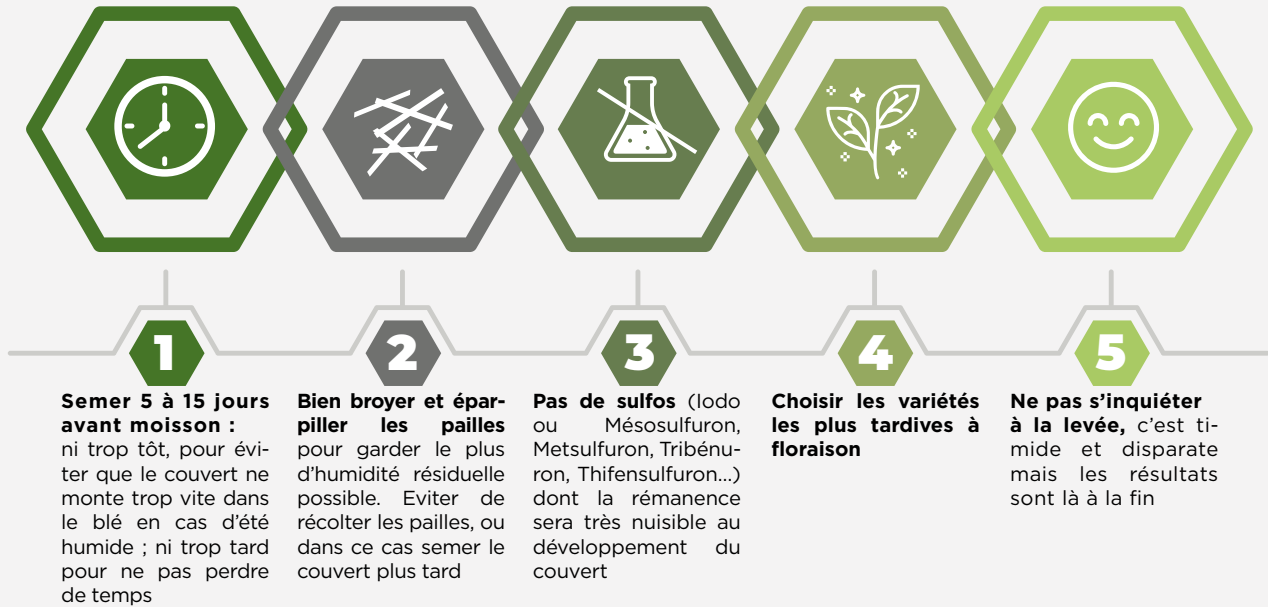
Les résultats d'essais Ferme Pilote 2023 (pesée du 08/11/23) :



Biomasse créée et Azote restitué à la culture suivante



Les points importants pour une conduite optimale



Est-ce rentable ?

Nous avons comparé dans le tableau ci-dessous les coûts pour un semis à la volée et un semis classique de couverts végétaux.

POSTE	SEMIS VOLEE	SEMIS CLASSIQUE
Semences	100 €	45 €
Semis	10 €	65 €
Temps de travail / ha	5 minutes	50 minutes (déchaumage + semis)
Coût total / ha	110 €	110 €
Coût /TMS produite	27,50 €	61,10 €
Azote restitué (moyenne des 4 mélanges)	46U	21U



Le coût par hectare est identique, avec **un azote restitué plus que doublé !** ... avec un temps de travail diminué





La gamme des couverts végétaux

MELANGES	INFORMATIONS	Kg/ha	PERIODE DE SEMIS OPTIMALE			DESTRUCTION	AVANTAGES	A SAVOIR
			Juillet	Août	Sept.			
			25	15 25	15			
STRUCTURAZOTE	40% MOUTARDE D'ABYSSINIE, 45% TREFLE D'ALEXANDRIE, 15% PHACELIE	8 à 10					Structure, passe très bien derrière une céréale à pailleGraines de même taille pour faciliter le semis	Si Moutarde trop développée, destruction au déchaumeur compliquée. Une Phacélie semée tôt peut parfois grainerPour le Trèfle d'Alexandrie, possibilité de semer jusqu'au 1er Septembre
NORECO	60 % MOUTARDE AN, 22% PHACELIE, 18% TREFLE D'ALEXANDRIE	6 à 8					Valorise très bien un amendement organique, mellifère	Une Phacélie semée tôt peut parfois grainer. Eviter en système avec Colza. Pour le Trèfle d'Alexandrie, possibilité de semer jusqu'au 1er Septembre
MELANGE MOUTARDE PHACELIE ROQUETTE Nouveauté 2025	85% MOUTARDE BLANCHE ANTI NEMATODE TARDIVE, 15% PHACELIE, 10% ROQUETTE	8					Passe partout. Structure le sol avec les différents systèmes racinaires	Eviter en système avec Colza
MELANGE BISHOP ACCESS	85% MOUTARDE AN TARDIVE, 15% RADIS AN TARDIF	8 à 10					Facile à installer, structure, valorisera un amendement Effet nématode	Eviter en système avec Colza
INTERCOUV AVOINE VESCE	60% AVOINE RUDE, 40% VESCE DE PRINTEMPS	20 à 25					Mélange passe-partout, associe azote et biomasse	Vesce sensible aphanu => proscrire en rotation Pois
INTERCOUV TOURNETOP	32% AVOINE RUDE, 6% VESCE DE PRINTEMPS, 16% TOURNESOL, 6% PHACELIE, 6% MOUTARDE BLANCHE INTERMEDIAIRE	20 à 25					Grosse production de biomasse possible avec le tournesol si semé suffisamment tôt	Vesce sensible aphanu => proscrire en rotation Pois
INTER COUV AVOINE PHACELIE	88% AVOINE RUDE, 12% PHACELIE	15					Mélange facile à installer, valorisera un amendement	Une Phacélie semée tôt peut parfois grainer
AQUAPRO	11% LIN OLEAGINEUX, 16% PHACELIE, 6% NIGER, 42% AVOINE, 12% TOURNESOL, 13% SORGHO	18					Mélange très mellifère	Une Phacélie semée tôt peut parfois grainer. Besoin d'un amendement organique pour bien partir
CHLOROFILTRE BLEDOR	50% VESCE DU BENGAL, 44% VESCE VELUE 6% MOUTARDE BRUNE VITASSO	18					Aspect azote Effet assainissant	Plus le semis est précoce, meilleurs seront les résultats
RADIPHAROQ	75% RADIS FOURRAGER RGT TRIANGEL, 15% ROQUETTE RGT TRIO, 10% PHACELIE RGT FACTOTUM	10					Cible les nématodes des grandes cultures Effet biofumigant	Eviter en système avec Colza
INTERCOUV EQUILIBRE	5% MOUTARDE BLANCHE AN TARDIVE, 10% RADIS FOURRAGER AN, 4% ROQUETTE, 5% PHACELIE, 56% VESCE DE PRINTEMPS, 20% TREFLE D'ALEXANDRIE	20					Excellente exploration racinaire Gestion des nématodes Intérêt azote et carbone	Eviter en système avec Colza
SEMIS A LA VOLEE								
MELANGE RADIVOLEE MAS	50% VESCE VELUE + 40% RADIS FOURRAGER FINAL + 10% PHACELIE	25	5 à 15 J avant moisson				Semis avant moisson Gain de temps Assurance résultats	Semis à l'épandeur à engrais Semis 15 jours avant moisson Pas d'application d'herbicide rémanent

Nouveauté !

JACHERES FLEURIES	INFORMATIONS	Kg/ha	INFORMATIONS
MELYVERT 28	SAINFOIN 25% SARRASIN 25% TREFLE INCARNAT 23% MELILOT 13% TREFLE DE PERSE 10% PHACELIE 5%	15	Perennité de 1 an
MELYVERT 29	SAINFOIN 40% SARRASIN10% TREFLE VIOLET 20% TREFLE HYBRIDE 10% LUZERNE 10% PHACELIE 5% TREFLE BLANC5%	20 à 25	Perennité de 3 ans
MELYVERT 23	BLEUET 25% SAINFOIN 25% SOUCI 20% MARGUERITE 10% GESSE 8% COSMOS 8% NIELLES DES BLÉS 5%	5	Perennité de 1 an

DESTRUCTION				
Glyphosate	Labour	Dechaumeur	Broyeur	Gel

Résultats d'essais de la Ferme Pilote



N'hésitez pas à contacter votre TC pour en savoir plus sur l'ensemble de nos essais couverts végétaux.

Essai N°1 : Observer différents mélanges multi espèces

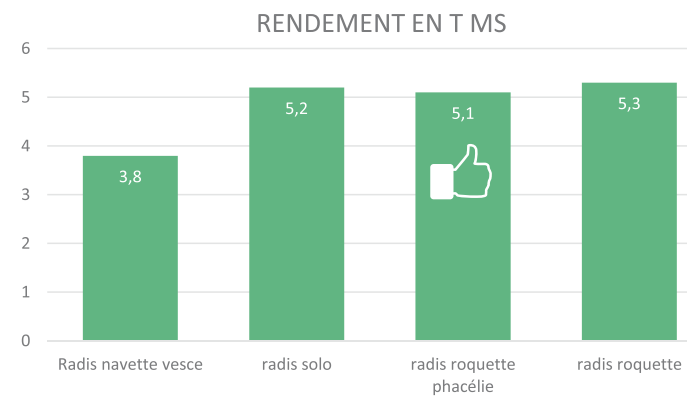
MELANGES	COMPOSITION	Rdt total T MS/ha
MÉLANGES SUR LE MARCHÉ	Colza fourrager + Moutarde d'abysinnie + Roquette + Phacélie+ Vesce commune +Vesce Velue	1,8
	Moutarde anti nématode + Vesce commune + Trèfle d'alexandrie+ Phacélie	1,8
	Avoine rude + Moutarde blanche antinématode + Phacélie+ Chou fourrager	1,8

 MÉLANGES	INTERCOUV EQUILIBRE	5% Moutarde blanche SIMPLEX, 10 % Radis Fourrager DOUBLET 4% Roquette TIARA, 5% Phacélietardive MAJA, 56% Vesce commune CATARINA, 20% Trèfle Alexandrie LORENA	4,5
	STRUCTURAZOTE	55% moutarde abys, 30% trèfle alex, 15% phacélie	4,2
	CHLOROFILTRE BLEDOR	50% Vesce Bengale BINGO, 44% Vesce velue MASSA, 6% Moutarde brune VITASSO	4,6

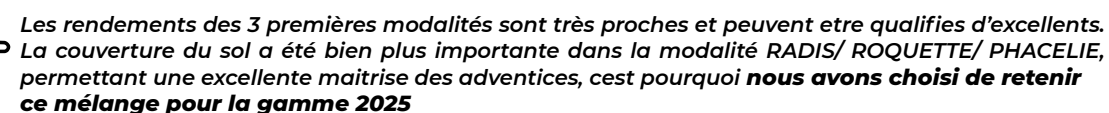
Essai N°2 : Observer des mélanges à base de radis



Mélange radis roquette phacélie



La roquette a la particularité de bien couvrir le sol et d'étouffer les adventices notamment les graminées. Elle possède également un effet biofumigation qui est capable de détruire des champignons pathogènes



Plan de semis

[illegible]

À VOS CÔTÉS POUR LA COLLECTE DE VOS CÉRÉALES

CÉRÉALES COLLECTÉES

Blé - Colza - Orge - Avoine - Maïs
Pois - Féveroles - Tournesol - Soja



1^{er} collecteur privé
de France avec 920 000 tonnes



Une équipe dédiée à
la vente de vos céréales



95 points de collecte
sur les Hauts-de-France.
4 régions de collecte
(HDF, Grand-Est, Bourgogne
et Ile-de-France)

NOS CONTRATS

il y a forcément un contrat qui correspond à vos besoins !



PROFILS DE CONTRATS DE VENTE DE CÉRÉALES En fonction du profil « risque »

brio-conseils.fr

BESOIN DE CONSEILS POUR LA COMMERCIALISATION DE VOS CÉRÉALES ?



Téléchargez
notre livre blanc :
« Réussir la vente
de vos grains »



Contactez
votre TC



Contactez
le service céréales
cereales@groupe-carre.fr
Tél. : 03 21 24 11 00



Abonnez-vous
à notre lettre de marché
ou au Groupe WhatsApp



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

18, rue du Calvaire 62112 Gouy-Sous-Bellonne - Tél. 03 21 24 11 00
contact@groupe-carre.fr - www.groupe-carre.fr